



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (Suppléant de M. GEORGET), Jean-Claude BELINE, Yann SOULABAILLE, Jean-Francis RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 15 mars 2024

N°24/03-08 Autorisation de programme/ Crédits de Paiement

Comité syndical du 22 mars 2024

N°24/03-08 Autorisation de programme/ Crédits de Paiement

Rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

Vu les instructions budgétaire et comptable M49

Vu la délibération n°21-12-02 en date du 20 décembre 2021 relative à la notification des marchés travaux, autorisant l'anticipation des dépenses d'investissement sur les années à venir e l'AVA.

Considérant que le principal investissement porté par le SMG-Eau354 (AVA) devrait être soldé en 2024 et ne nécessitant plus d'autorisation sur ce programme

Vu que les nouveaux projets : études menées en Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte des adhérents (recherches en eau souterraines) relèvent du budget d'investissement (comptes 45) et peuvent faire l'objet d'une AP/CP :

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) VOTER l'autorisation de programme sur l'ensemble des études menées en Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte des adhérents, afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense.

	2024	2025	2026	TOTAL
Programmes de recherches en eau (Délégations de maîtrise d'ouvrage Eau-PF et CCBR)	270 000	540 000	270 000	1 080 000

2°) ENGAGER les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de des opérations au budget 2024

3°) PRECISER que les dépenses seront remboursées par les collectivités adhérents (compte 45).

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024

Le Président,

Joseph BOIVENT

